

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-6  
Vu les statuts de l'Université Rennes 2  
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 et notamment l'article 6

---

Délibération CAC n° 1 - 2023

**1 – Election à la vice-présidence élue par le conseil académique**

---

Membres en exercice : 80

**Vote du conseil académique**

Votants : 49

Présents : 29

Représentés : 17

14 bulletins blancs

32 voix pour Typhaine GRIGNARD

Le Président du conseil académique de l'Université Rennes 2

  


Philippe BLANCHET

**Typhaine GRIGNARD est élue vice présidente étudiante du conseil académique**